

PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 31 octobre 2019.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Non reconduction de l'arrêté sécheresse

L'arrêté sécheresse qui instituait des restrictions pour les usages de l'eau dans le département ne sera **pas reconduit après le 1^{er} novembre 2019**.

En effet, compte tenu de conditions actuelles plus favorables avec le retour des pluies qui ont permis une amélioration de la situation des cours d'eau du département et contribuent à un début de recharge hivernale des nappes souterraines, et de l'annonce de précipitations attendues sur le département, Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Haute-Marne a décidé de ne pas reconduire les limitations des usages de l'eau.

Ainsi, les précipitations moyennes en octobre sur le département s'élèvent à 112 mm pour une normale de 80 mm et ont d'ailleurs permis de rouvrir la navigation sur le canal « entre champagne et Bourgogne » depuis le 21 octobre dans des conditions normales.

Toutefois, les épisodes de sécheresse qui se répètent de plus en plus régulièrement en ces périodes de changement climatique nous montrent que les ressources en eau ne sont pas inépuisables.

Même si les restrictions sont levées, il est important que chacun, citoyens, collectivités et entreprises adoptent un comportement responsable et économe en eau.

Le 15 novembre Madame la Préfète réunira l'observatoire de la ressource en eau pour faire un bilan de cette période de sécheresse qui a frappé le département en 2019.

Contact presse :

Lysiane BRISBARE : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55